

## **Lettre à madame la Présidente du bureau principal du canton électoral d'Uccle**

Madame la Présidente,

Je prends connaissance ce jour de ma désignation à titre de présidente de bureau de vote « ... » pour les élections du 13 juin prochain.

« ... »

Je me dois de vous faire savoir que je suis formellement opposée à la procédure du vote automatisée.

J'avais fait connaître ma position lors des élections de 2003, ayant à cette occasion été désignée comme assesseur. Je vous avais alors adressé un courrier reprenant les raisons pour lesquelles je considère que le processus électoral, processus essentiel à la construction de tout système démocratique, ne peut se satisfaire du vote automatisé tel qu'il a été mis en place à Bruxelles.

J'ai eu l'occasion de participer à plusieurs missions d'observation électorale dans des pays qui tentent péniblement de retrouver leur voie vers la démocratie. Je suis particulièrement sensible à cette question et ne peut que constater avec regret que même dans notre pays les élections ne sont pas dignes d'un Etat qui se veut démocratique.

Le vote automatisé est en effet critiquable notamment pour les raisons suivantes :

- Le 'bulletin de vote' est en fait une carte 'magnétique' dont le 'contenu' est 'illisible' pour les électeurs, assesseurs, témoins. Il n'est pas admissible que le système mis en place prive les électeurs de toute possibilité de contrôle des opérations électorales : il leur est impossible de lire ce qui se trouve sur la carte magnétique qui leur est remise, ni avant ni après le vote et ils ne peuvent savoir ce qui s'y trouvera indiqué après passage dans l'urne électronique.
- Le 'dépouillement' échappe totalement aux assesseurs et témoins puisqu'il n'y en a même plus... ce sont des machines qui décodent les disquettes provenant des urnes électroniques. La tâche de vérifier le bon fonctionnement des élections telle que confiée par le législateur aux présidents des bureaux de vote, aux assesseurs et aux témoins des partis est vidée de son sens. Depuis l'introduction du vote électronique, aucune de ces personnes n'est en mesure d'affirmer que tout s'est déroulé correctement, car ce sont les machines qui opèrent.
- Le contrôle du scrutin devient le fait d'une 'élite' et tout problème technique suppose l'intervention de techniciens privés sans qu'il puisse être garanti qu'aucun vote ou décompte n'est modifié lors de cette intervention. S'il est prévu que des experts, désignés par les diverses assemblées parlementaires du pays, surveilleraient l'ensemble des opérations électroniques avant et pendant les élections, cette mesure n'a pas fait ses preuves. Dans leur rapport concernant les élections de juin 1999, ces experts constataient que, dans la pratique, seuls les techniciens des firmes privées qui avaient installé les systèmes étaient en mesure de les contrôler efficacement, constatation qu'ils réitéraient dans leur rapport concernant les élections communales d'octobre 2000.

Compte tenu de ces éléments, je ne peux, en âme et conscience remplir les tâches qu'implique la fonction de présidente de bureau de vote. Dans le cas où ma désignation serait maintenue, je me dois de vous faire savoir que je me refuserai à accomplir toute formalité qui impliquerait une approbation du processus de vote automatisé ou la validation du scrutin.

« ... »

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et aux préoccupations qui y sont exprimées. Je reste bien entendu à votre disposition pour m'en expliquer plus avant.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

« ... »